



Quelle politique de l'enfance et de la jeunesse dans les communes fribourgeoises?

Synthèse des séances «Je participe!» dans les districts (automne 2018)



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Contenu

Introduction	3
1. Une politique enfance-jeunesse est-elle utile dans ma commune?.....	4
2. Il y a déjà tant à disposition: que faire de plus?.....	5
3. Comment trouver les ressources pour réaliser une politique enfance-jeunesse?	6
4. Les initiatives communales ne sont-elles pas une concurrence déloyale aux offres de la société civile?	7
5. Pourquoi établir un état des lieux?.....	8
6. Comment connaître les besoins?	9
7. Les concepts sont-ils des tigres de papier?.....	10
8. Pour quel public-cible?	11
9. À une seule commune ou à plusieurs?	12
Conclusion	13
Annexe.....	14

Introduction

Les communes sont au cœur de la politique de l'enfance et de la jeunesse et détiennent de nombreuses responsabilités en la matière. Selon la loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse (LEJ), elles ont notamment la charge de soutenir le tissu associatif local et de développer, éventuellement dans le cadre d'une collaboration intercommunale, les activités générales en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elles collaborent avec l'Etat et les particuliers dans l'organisation de l'accueil de la prime enfance et de l'accueil parascolaire et ont également pour mission de mettre à disposition des enfants et des jeunes des lieux de rencontre adaptés.

Dans ce cadre, la Commission cantonale de l'enfance et de la jeunesse (CEJ) représente une force de proposition, de conseil et de recommandations auprès des communes. C'est pourquoi, en septembre 2018, elle a émis à leur intention, conformément à la LEJ et à la stratégie «Je participe!», un guide de bonnes pratiques pour le développement de leur politique enfance-jeunesse.

Afin d'échanger autour des bonnes pratiques contenues dans ce guide, il a été proposé aux communes fribourgeoises de se réunir lors de séances organisées dans chaque district et animées par le Bureau cantonal de promotion des enfants et des jeunes (BPEJ). Ces rencontres avaient pour objectifs de présenter les bonnes pratiques du guide et de discuter des possibilités dont disposent les communes de développer et mettre en œuvre une politique de l'enfance et de la jeunesse correspondant à leurs besoins. Elles ont été élaborées selon un canevas contenant une partie de présentation et d'échange en plenum et de travaux de groupes prévus pour approfondir les réflexions.

Cette synthèse rend, de manière générale, les lignes de force qui se sont dégagées des discussions avec les représentant-e-s communaux-ales. Au cours des différentes séances, deux types principaux d'interventions ont été repérés. Premièrement, des craintes, des difficultés, des doutes ont été exprimés. Deuxièmement, des esquisses de solutions, des pistes de réflexions ont également été formulées. Dans une dialectique qui ne tient pas compte de l'émetteur des idées, cette synthèse fait correspondre la première catégorie d'interventions à la deuxième. Sans être un véritable procès-verbal, il rend cependant avec fidélité l'esprit et le contenu des discussions menées lors de ces rencontres. Une conclusion a été ajoutée par le BPEJ en guise de conclusion à la fin de chaque chapitre.

1. Une politique enfance-jeunesse est-elle utile dans ma commune?

Les séances «Je participe!» ont démontré qu'un certain nombre de conseiller-ère-s communaux-ales pensent que l'élaboration d'une politique active de l'enfance et de la jeunesse dans leur commune ne se justifie pas. Selon eux, les habitant-e-s de leur commune se connaissent et la proximité est telle que les besoins des enfants et des jeunes sont connus des autorités qui ont toujours une porte ouverte pour les requêtes des jeunes. Ces communes connaissent un tissu associatif fort et intégrateur et les structures familiales sont restées assez solides. Dans ce contexte, les jeunes en difficulté ou ceux qui pourraient en avoir sont rapidement repérés. Etant donné la solidarité et les liens entre les habitant-e-s, ces cas sont néanmoins très rares. Pour illustrer ce propos, une conseillère communale disait: «Je ne vais pas chez le médecin si je ne suis pas malade.»

Les conseiller-ère-s communaux-ales ont à nombreuses reprises rappelé que, comme toutes les politiques publiques, les politiques de l'enfance et de la jeunesse des communes, devaient répondre à un besoin avéré. Dans ce sens, ils ont souligné que les communes ne sont pas toutes à la même enseigne. Certaines communes font face à des problèmes que d'autres ne connaissent pas. Tous et toutes ou presque ont considéré qu'il ne servait à rien de mettre sur pied des projets sans être bien certain qu'ils correspondaient à un besoin avéré. Or, il a également été mentionné que «les adultes pensent parfois un peu trop connaître les besoins des enfants et des jeunes. Il semble difficile de se mettre à la place de tous les enfants et de tous les jeunes de la commune en se basant sur l'expérience de ses propres enfants ou de ceux de son entourage.»

Image 1 : Massonnens, le 19 septembre 2018



Tout comme une mesure doit correspondre à un besoin avéré, il doit être avéré qu'aucun besoin n'existe pour ne pas mettre une politique de l'enfance et de la jeunesse en place. Afin de pouvoir démontrer qu'aucun besoin n'existe, il faut que les enfants et les jeunes soient entendus en tant que collectif, ce qui revient à mettre en œuvre une politique. Dans ce sens, lors d'une discussion, il a été admis qu'une politique minimale de l'enfance et de la jeunesse est une politique qui tient réellement compte des besoins ou de l'absence vérifiée de besoins.



Cette vérification, ou la consultation des besoins des enfants et des jeunes, est spécialement nécessaire lorsque l'on parle de cette catégorie de la population puisque celle-ci ne possède pas les mêmes capacités d'expression et droits civiques que les adultes. Or, selon la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant, les enfants et les jeunes ont le droit d'être entendu sur tous les sujets les concernant.

Image 2: Estavayer, le 12 décembre 2018



2. Il y a déjà tant à disposition: que faire de plus?

Certaines personnes présentes aux séances voient dans la mise en place par la commune d'une animation enfance-jeunesse, professionnelle ou non, une forme de surenchère. Beaucoup relèvent que, bien souvent, les jeunes n'ont plus assez de temps pour faire leurs devoirs correctement ou même se reposer. L'offre mise en place par le tissu associatif est, pour beaucoup d'entre eux, déjà très grande et il serait vain de vouloir en ajouter davantage: «Celui qui veut faire une activité a l'embarras du choix.» De plus, selon certain-e-s conseiller-ère-s communaux-ales, les jeunes sont très forts pour s'organiser par eux-mêmes: en témoignent les giron qu'ils organisent chaque année à travers le canton. Il a été également dit que les enfants devaient faire preuve eux-mêmes de créativité sans l'intervention des adultes.

D'autres, en revanche, pensent que les adolescents s'attendent à quelque chose d'autre que ce qui est proposé par les sociétés locales. Souvent, le côté de l'engagement sur le long terme est une barrière qui empêche le jeune de devenir membre d'un club. Pour faire découvrir aux enfants et aux jeunes des activités diversifiées sans engagement immédiat, FriTime a été une alternative pour plusieurs communes. D'autres conseiller-ère-s communaux-ales trouvent pour leur part que l'offre est lacunaire et ont mentionné des exemples comme des initiations à la biologie, l'escalade, la poterie, etc.

Dans ce domaine, certain-e-s conseiller-ère-s communaux-ales ont relevé la nécessité d'établir l'état des besoins avant de pouvoir affirmer que l'offre est adaptée. Pour cela, demander l'avis des enfants et des jeunes semble être de première importance: «Il faut que l'on soit ouvert d'esprit par rapport à nos jeunes qui ont des requêtes.»



Le développement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse est, selon le règlement d'application de la Loi cantonale sur l'enfance et la jeunesse, une prérogative communale. Il ne s'agit pas forcément de rajouter toujours plus d'activités et d'entrer dans un système de surenchère. Il suffit parfois d'adapter et de faire connaître l'existant et de fixer des lignes directrices ou des objectifs.

3. Comment trouver les ressources pour réaliser une politique enfance-jeunesse?

A plusieurs reprises, les conseillers-ères communaux-ales, milicien-ne-s, ont répété que le temps leur manquait pour initier une telle politique transversale. La gestion des tâches ordinaires est déjà très chronophage. L'Etat a, dans certains domaines, des exigences élevées envers les communes, ce qui ne laisse plus beaucoup d'espace pour se consacrer à autre chose. Cette situation empêche de développer des visions et des nouveaux projets. Cela peut être pesant dans la mesure où les exigences des citoyen-ne-s envers les autorités communales sont très élevées.

La difficulté de convaincre les collègues du Conseil communal de dégager des financements pour la politique enfance-jeunesse a également été mentionnée. Les écoles et les structures d'accueil extrafamilial accaparent beaucoup de moyens et d'énergie et, pour beaucoup de conseillers-ères, il n'est pas nécessaire d'en faire plus pour les enfants et les jeunes. Aussi, plusieurs conseillers-ères ont relevé l'importance d'avoir suffisamment de personnes motivées dans la commune pour mettre en œuvre des projets. Or, la recherche de bénévoles et la construction d'un réseau demandent beaucoup de temps et d'énergie.

Pour pallier aux questions de ressources, une conseillère communale expliquait que sa commune mettait à disposition un local pour les jeunes de la commune en «autogestion». Le bon fonctionnement est assuré par un groupe de jeunes volontaires qui ont suivi une formation pour cela. Cette méthode est peut-être un bon point de départ pour procurer aux jeunes un lieu de rencontre. Le regard et la présence d'un adulte restent toutefois primordiaux. Dans l'exemple cité, la conseillère communale est très impliquée et suit de près l'évolution des choses. Un certain investissement en temps est donc nécessaire de la part de la conseillère en question.

Dans le même ordre d'idée, de nombreux-ses conseillers-ères ont indiqué avoir commencé par la mise sur pied de projets basés sur le bénévolat. FriTime a été cité à plusieurs reprises. FriTime est finalement une plateforme qui met en lien les personnes de la commune prêtes à à mettre sur pied des activités pour les enfants et les jeunes. Si l'investissement pour la mise en route du projet est non-négligeable, la gestion du programme n'est pas si conséquente. Certaines communes ont connu la création d'associations d'animation aux structures fragiles avant la professionnalisation qui n'est pas un objectif en soi. Elle est plutôt une manière d'atteindre durablement des objectifs un peu plus ambitieux. De manière générale, l'importance de créer une émulation et un enthousiasme dans la commune autour d'un projet a été relevée: cela augmente les chances que des financements soient libérés. Comme le relève une conseillère communale, il s'agit de «trouver les locomotives !»



Avec les moyens qu'il a à sa disposition, l'Etat peut soutenir financièrement la mise en place de projets professionnels ou basés sur le bénévolat. Le BPEJ est à disposition pour soutenir la mise en place des projets. L'Etat soutient l'association FriTime qui propose également un soutien pour la mise sur pied d'un projet FriTime.

Image 3 : Attalens, le 10 octobre 2018



4. Les initiatives communales ne sont-elles pas une concurrence déloyale aux offres de la société civile?

Les différentes rencontres dans les communes ont aussi été l'occasion de discuter de la répartition des moyens financiers entre les acteurs de l'animation jeunesse. Parfois les conseiller-ère-s communaux-ales du canton de Fribourg considèrent la mise en place d'un projet FriTime ou l'institution d'une animation socioculturelle comme une forme de concurrence aux sociétés locales existantes. Ils se posent la question de l'égalité de traitement dans le soutien que la commune accorde aux différentes sociétés actives dans le domaine enfance-jeunesse: «Une animation socioculturelle implique des coûts fixes beaucoup plus élevés que ceux d'un soutien subsidiaire aux associations locales.» Ainsi, il a été à plusieurs reprises soulevé que les associations déjà existantes, dont le travail est salué par tout le monde, peuvent ressentir la mise en place d'une animation professionnelle comme une forme de défiance envers les offres qu'elles proposent.

De plus, certains considèrent que les sociétés locales font davantage participer les enfants et les jeunes puisque ceux-ci sont impliqués dans l'organisation de lotos ou de diverses ventes: ils contribuent au financement de la société. En revanche, l'animation en milieu ouvert est un lieu où aucun engagement n'est pris de la part du jeune qui peut profiter «en consommateur» d'une offre et repartir sans investissement personnel en contrepartie.

Il a été rétorqué que l'animation professionnelle n'avait pas le même statut que les sociétés locales et qu'il était difficile de les comparer et de les mettre en opposition. Alors que la première est mandatée par la commune pour remplir une mission répondant à un besoin public, les sociétés proposent des activités librement choisies et organisées. Si ces sociétés contribuent grandement à l'animation enfance-jeunesse de la commune, elles n'ont de compte à rendre qu'auprès de leurs membres. L'animateur-trice, lui, travaille pour l'ensemble de la commune. Ses activités relèvent du travail social et ne cantonnent pas à l'organisation d'activités pour les enfants et les jeunes ou à la surveillance d'un local mis à disposition: il les accompagne et les conseille de manière professionnelle dans leurs difficultés quotidiennes. Il peut agir de manière précoce en cas de menace et orienter les enfants et les jeunes concernés vers une structure adaptée. Il organise ses activités selon des objectifs bien précis: apprentissage de compétences, participation, insertion professionnelle, intégration. Il aide les jeunes à mettre sur pieds leur propre projet et il assure également un soutien durable pour les jeunes qui disposent ainsi une personne de référence.



Nous notons qu'un-e coordinateur-trice peut s'occuper de développer la politique communale globale: élaborer un état des lieux, rédiger un concept enfance-jeunesse en collaboration avec les sociétés et les partenaires concernés, organiser les séances de la commission enfance-jeunesse de la commune, etc. Il ou elle peut relayer les informations ou les publicités des différentes associations de la commune. Elle peut mettre des ressources à disposition pour l'organisation d'événement et devenir, ainsi, un précieux soutien des associations locales. Dans certaines communes, c'est l'animation socioculturelle qui se charge de mettre en place un programme FriTime qui met en valeur et coordonne un calendrier d'activités commun aux associations parties prenantes.

5. Pourquoi établir un état des lieux?

Dans la plupart des communes un état des lieux des politiques enfance-jeunesse n'est pas formellement établi. Certains sites régionaux, comme le petit Glânois, recensent pas mal de choses, mais ne sont pas soutenu par les autorités communales. Selon certains conseillers-ères communaux-ales, les jeunes savent chercher et trouver l'offre qui leur convient s'ils le veulent. Les associations actives dans la commune sont connues des jeunes. De plus, la transmission des informations à propos des offres existantes passent souvent par les écoles, ce qui en garantit une réception généralisée.

Certain-e-s conseillers-ères ont en revanche souligné que toutes les offres n'étaient pas connues: «Je reste persuadé que les conseillers communaux-ales ne connaissent pas toutes les offres existantes dans leurs communes.» Ceux-ci reconnaissent l'importance d'établir des états des lieux pour obtenir la vision globale de l'existant. Ils voient également l'opportunité de mettre valeur l'existant à travers un état des lieux: «On serait étonné de voir la richesse de notre région en termes d'activités !». Les états des lieux permettent également de mieux faire émerger les lacunes.

Il a également été mentionné que les états des lieux ne devaient pas mener directement à une action politique: ils ne suffisent pas. Les potentiels utilisateurs de l'offre doivent également être consultés sur leurs besoins. En effet, il est déjà arrivé que la commune soit prête à mettre une salle à disposition, mais l'offre, qui était payante, n'a pas fonctionné. Les communes ont besoin de savoir si les utilisateurs sont prêts à payer pour l'offre en question.

Un conseiller communal explique que sa commune vient de mettre sur pied une plateforme jeunesse rassemblant tous les acteurs concernés. Ce groupe amène une vision globale de la situation et pourrait être amenée, dans un futur proche, à élaborer un état des lieux de manière participative: chacun amène son expertise et ses connaissances de la situation. Ce groupe peut s'adjoindre les compétences de plusieurs personnes selon les besoins.



Afin de pouvoir rallier les potentiels acteurs à un projet et à un concept communs, il faut tout d'abord les identifier et savoir ce qu'ils proposent en termes d'activités régulières et de manifestations ponctuelles. Un tel état des lieux révèle l'environnement dans lequel la politique de l'enfance et de la jeunesse va être menée et permet de mettre en lumière les forces, les faiblesses, les chances et les risques en présence.

Images 4 et 5 : Grangeneuve, le 21 novembre 2018



6. Comment connaître les besoins ?

La grande majorité des conseiller-ère-s communaux-ales pensent que les sociétés de la commune sont un précieux partenaire pour faire remonter les besoins de la population. Or, il a été relevé à plusieurs reprises que l'éclatement des structures sociales traditionnelles pose des questions de cohésion au sein des communes. Certain-e-s conseiller-ère-s ont notamment mentionné le phénomène des villages dortoirs: les jeunes sont attirés par les centres urbains les plus proches pour le travail et les loisirs et ne s'impliquent plus dans les sociétés villageoises. Selon eux, ce phénomène concerne beaucoup les nouveaux habitants qui ont des besoins auxquelles les sociétés traditionnelles ne répondent plus. De plus en plus, le football club, la fanfare, la société de tir et le chœur mixte ont de la peine à trouver de la relève: «On ne trouve plus de bénévoles!». Dans ce sens, la proportion d'enfants et de jeunes ne faisant pas partie de sociétés villageoises va grandissante. Les communes sont donc devant un nouveau défi pour connaître de manière systématique les besoins de leur population.

Pour relever ce défi, et consulter au-delà des sociétés déjà constituées, certaines propositions ont été faites lors des séances «Je participe!»:

- > Sondages des enfants par les écoles. L'école est soulignée comme étant un acteur rassemblant toutes les classes sociales, origines, niveau scolaire, orientations sexuelles, etc. Si le sondage a été mentionné comme outil pertinent pour connaître les besoins des enfants et des jeunes, il est, seul, insuffisant selon certains participants qui ont été confrontés à l'échec d'une mesure mise sur pied à la suite d'un sondage.
- > Discussions en classe en collaboration avec les enseignant-e-s.
- > Consulter les professionnel-le-s qui côtoient les enfants et les jeunes. Des animateur-trice-s socioculturel-le-s ont des bonnes connaissances de besoins exprimés par les jeunes. Les professionnels peuvent être mandatés pour sonder les besoins des enfants et des jeunes et les faire connaître aux politiques.
- > Une boîte à idées dans les communes.
- > La soirée des jeunes citoyens peut également être un moyen de discuter directement avec les jeunes.
- > Mise sur pied d'un conseil de jeunes, voir même d'un "conseil général de jeunes". A cette idée a toutefois été opposé le fait que l'on voulait souvent faire de la participation pour les enfants et les jeunes avec des structures d'adultes. Aussi, il a été relevé que les jeunes s'impliquaient plutôt sur le court terme et qu'il fallait prendre cette réalité en compte.
- > Organisation d'une journée participative sur le modèle de "Jeunesse impliquée"
- > Intégrer les jeunes dans la commission enfance-jeunesse du village, les groupes de pilotage, les comités FriTime, etc.
- > Dans certaines communes, des groupes de jeunes organisés et rattachés à l'animation socioculturelle sont régulièrement amenés à donner leur avis sur les besoins des jeunes dans la commune.



Dans ce domaine, il est recommandé de consulter le guide de bonnes pratiques «Je participe!» qui liste des exemples intéressants de consultation des enfants et des jeunes.

7. Les concepts sont-ils des tigres de papier?

La plupart des communes fribourgeoises n'ont pas élaboré de concept pour leur politique enfance-jeunesse. Certains ont exprimés que les décisions en la matière se prenaient de manière ponctuelle selon les besoins exprimés par les associations. D'autres ont admis qu'une stratégie avec des objectifs leur manquait parfois et qu'ils étaient souvent dans une posture de réaction et non d'anticipation. Un conseiller communal prenait l'exemple suivant pour illustrer ces difficultés d'orientation: de nombreuses nouvelles associations frappent aux portes de la commune pour avoir un soutien. L'enveloppe globale dédiée au soutien des associations n'étant pas extensible à l'infini, il faut faire des choix dans le soutien financier aux associations: comment faire ce choix? Sur la base de quels objectifs? quels critères? «Un concept permettrait de mieux savoir où on va. Avoir des objectifs clairs, ça me parle assez».

Il a été constaté que la politique de l'enfance et de la jeunesse pouvait couvrir un large spectre de problématiques: «Où sont les limites d'une telle politique?» Un concept communal permet de définir une politique communale. Dans ce sens, la plupart des élus présents ont reconnu le potentiel d'un concept communal: «Cela permet de prioriser.»

Selon certain-e-s, cela permet de justifier et pérenniser les soutiens: presque toutes et tous les conseiller-ère-s francophones présents prétendaient soutenir les sociétés de jeunesse. Inscrire officiellement ce soutien dans un concept permet de l'ancrer de manière durable dans la politique locale. En effet, certain-e-s conseiller-ère-s craignent que les projets qu'ils ont eux-mêmes initiés soient oubliés lors de leur remplacement au conseil. Un concept avec des objectifs donne un caractère officiel et institutionnel à la politique enfance-jeunesse: «Avec un concept, il y a quand même quelque chose qui reste et qui se transmet au successeur».

Aussi, une conseillère expliquait qu'un concept était une manière de reconnaître les initiatives et les projets basés sur le bénévolat. Inclure ces contributions de la société civile dans un concept, c'est leur donner la vitrine qu'ils méritent: «La reconnaissance de la part des autorités, c'est important.»



Nous ajoutons qu'un concept communal intégrant objectif étaye la légitimité des actions mises en place. Dans ce sens, le concept est un document de référence qui justifie et appuie les décisions du conseiller en charge des questions de l'enfance et de la jeunesse.

Image 6 : Morat, le 29 novembre 2018



8. Pour quel public-cible?

Les conseiller-ère-s communaux-ales ou leurs représentant-e-s ont exprimés à plusieurs reprises leurs hésitations quant au choix du public cible. Faut-il se cantonner à une politique concernant les 10-16 ans? Selon certains, cette tranche d'âge est bien particulière: Les adolescent-e-s veulent s'essayer à de nouvelles expériences, prendre peu à peu leur indépendance face au milieu familial. Les activités pour les plus petits ne leur conviennent plus et ils ne peuvent pas encore faire partie des sociétés de jeunesse. Dans beaucoup de communes, c'est la tranche d'âge oubliée et silencieuse. Alors que les enfants jusqu'à environ 10 ans sont représentés par leurs parents et que les jeunes adultes sont des citoyens à part entière, mobiles et indépendants, les adolescents sont souvent la tranche d'âge oubliée. Pour beaucoup de conseiller-ère-s communaux-ales les besoins se situent sur cette tranche d'âge.

En même temps, «Les 10-17 ans sont si difficiles à atteindre!» Plusieurs des conseiller-ère-s communaux-ales présents ont expliqué avoir tenté, sans succès, de mettre des choses sur pied pour les 10-17 ans. On mentionne ici la création d'un centre d'animation resté vide ; là, un projet FriTime qui n'attire que les plus petits ; plus loin, l'organisation de soirées citoyenneté désertées par les jeunes, etc.

D'autres pensent qu'il ne faut pas trop se focaliser sur une tranche d'âge. Cela reviendrait à se couper des bonnes volontés et des énergies existantes au sein de la commune. Ils insistent sur l'importance de penser de manière plus globale et intergénérationnelle. Pour créer une émulation et un soutien dans la commune, toutes les tranches doivent se sentir concerner. De cette manière la commune peut mieux profiter des personnes qui sont prêtes à s'engager, voir à proposer des activités pour les plus jeunes. Il a aussi été relevé que le fait d'être insistant avec des adolescents pouvait provoquer un effet contraire: les faire fuir. Les considérer au même titre qu'une autre tranche d'âges, tout en trouvant un moyen de faire entendre leur voix et de répondre à leurs besoins: tel est le défi.

Un groupe de discussion a particulièrement mis en évidence que les besoins n'étaient pas les mêmes d'une famille à une autre: «C'est pour les jeunes qui connaissent une situation familiale sociale difficile que l'on doit agir! Ceux qui connaissent de meilleures conditions de vie ont déjà tout, ils ont même trop!». Il a été souligné que les enfants et les jeunes dont les parents se distinguent par leur incompétence ou leur absence ont besoin d'une alternative, d'une personne de référence, d'activités, de contacts sociaux. Les collectivités ont tout intérêt à proposer des offres pour cette population: «Sinon la société aura un problème avec ces gens.» L'ouverture à tous les enfants et les jeunes paraît toutefois essentielle si l'on ne veut pas créer des ghettos sociaux, faire de l'animation enfance une sorte d'exclusivité destinée aux enfants défavorisés. La mixité favorise l'égalité des chances. Dans ce sens, un conseiller donnait l'exemple d'un élève de classe pratique qui recevait récemment l'aide d'un ami de classe pré-gymnasiale pour faire les devoirs: les deux jeunes grandissent de cet échange.



Nous notons qu'il est généralement admis en Suisse que la politique enfance-jeunesse concerne la tranche d'âge allant de 0 à 25 ans. Le canton de Fribourg base également sa politique sur ces normes. Si des mesures spécifiques pour la petite enfance ou l'adolescence sont de mises, il est important de prendre l'ensemble de la tranche d'âge en considération.

9. À une seule commune ou à plusieurs?

Les conseiller-ère-s ont exprimé leur difficulté à déterminer le périmètre de leur politique de l'enfance et de la jeunesse car il n'existe pas une, mais plusieurs politiques qui ont des périmètres géographiques différents selon les publics cibles. Ainsi, deux communes de la Singine reconnaissent collaborer pour les structures d'accueil extrafamilial, mais ont chacune de leur côté leur propre animateur socioculturel. Aussi, les collaborations intercommunales dans le domaine de l'école ne correspondent pas forcément dans le domaine des activités extrascolaires. Si le périmètre de la politique enfance-jeunesse peut varier en fonction du thème, il peut aussi être adapté en fonction du public cible. En effet, il a été évoqué que les lieux de vie des enfants de l'école primaire étaient souvent les communes de résidence. Les adolescent-e-s, quant à eux, se rencontrent souvent, dans les chefs-lieux des districts ou les communes ayant un CO sur leur territoire: cela peut avoir un impact sur la vision du périmètre de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

De plus, les discussions avec d'autres communes sont difficiles parce que toutes ne ressentent pas forcément le même besoin au même moment.

Aussi, il a été dit que la mise en place d'une politique enfance-jeunesse représentait déjà un défi très difficile dans une seule commune. Cela est particulièrement vrai pour les communes issues d'une fusion tant les mentalités et les identités de village restent fortes: «Les villages fusionnés n'entreprennent rien entre eux et restent chacun pour soi.» Il est difficile d'amener les sociétés des différents villages à travailler ensemble. Certains considèrent que le tissu associatif doit rester fort dans chaque village malgré la fusion. Ils voient une pertinence à ce que les animations se déroulent de manière décentralisée.

Au cours des discussions, il est ressorti que la régionalisation d'une offre est souvent la conséquence du succès de cette même offre. Un projet rayonnant au-delà des frontières de la commune organisatrice incite cette dernière à convaincre ses voisines d'y participer. Certains modèles, comme celui de la Veveyse, ont abouti à une animation enfance-jeunesse itinérante. Si Châtel-St-Denis reste le lieu principal d'accueil et d'accompagnement des jeunes, toutes les communes contributrices bénéficient d'une activité au moins deux fois par mois: à entendre plusieurs personnes présentes à la séance d'Attalens, ces accueils réguliers dans des locaux communaux-ales connaissent un réel succès en Veveyse et correspondent à une demande. Du côté de la Haute-Singine, certain-e-s conseiller-ère-s communaux-ales reconnaissent que la mise en place d'une politique enfance-jeunesse cohérente ne peut se faire qu'au niveau intercommunal: «Il n'aurait pas été possible pour notre commune d'envisager seule une animation enfance-jeunesse!». Dans ce sens, il n'est pas toujours possible, ni sensé de mener un projet dans une seule commune. L'exemple du skatepark a été évoqué en Glâne: si un besoin est exprimé dans ce sens dans plusieurs communes glânoises, une collaboration pour l'aménagement d'un skatepark commun semblait logique: «Il faudrait que l'on parvienne à mutualiser les besoins!».

Image 7 : Attalens, le 10 octobre 2018



Le BPEJ se tient à disposition des communes pour réfléchir aux questions de régionalisation.

Conclusion

Les six séances «Je participe!» organisées dans les districts ont permis à plus de 85 conseiller-e-s communaux d'échanger autour des bonnes pratiques destinées aux communes. Le résumé ci-dessus livre les lignes de force de ces échanges qui ont tourné autour des questions de collaboration intercommunale, de stratégie, de coordination, des besoins, etc. La plupart des participant-e-s ont apprécié ces soirées et verraient d'un bon œil l'organisation régulière de ce genre d'événements. Certains ont exprimé la satisfaction d'avoir des outils à disposition et un soutien de la part du BPEJ. D'autres ont appris à connaître des projets dont ils ignoraient l'existence. De manière générale, ils ont trouvé utile de se retrouver entre collègues chargés des mêmes questions pour échanger et réfléchir ensemble. Les questions de cohésion sociale et de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse semblent préoccuper grandement nos édiles locaux, même si les tâches courantes de la vie politique communale sont très accaparantes. La CEJ se propose de remettre cette mesure sur pied dans deux ans.



Annexe

Un **questionnaire concernant les besoins et intérêts des communes** a été distribué lors de ces rencontres. 33 représentant-e-s communaux ont pris le temps de remplir notre sondage avec les résultats suivants :

- > 20 communes s'intéressent à l'outil Easyvote.
- > 23 communes souhaitent réfléchir au niveau cantonal sur la manière d'informer les enfants, les jeunes et les familles sur les offres fribourgeoises à leur disposition.
- > 24 communes souhaitent que l'outil Quali-Tool soit traduit en français (cet outil développé au plan national permet de planifier et d'évaluer sa politique enfance-jeunesse).
- > 17 communes sont intéressées par obtenir du matériel d'information (affiches, cartes postales, stylos, stickers «Je participe!») pour les besoins de la communication de la commune.
- > 17 communes souhaiteraient bénéficier d'un soutien individuel de la part du BPEJ pour la mise en place de leur politique enfance-jeunesse dans la commune ou pour des projets particuliers.
- > 15 communes souhaiteraient que de telles séances soient reconduites chaque année, 6 communes tous les deux ans et 2 communes 2 fois par an. Aucune n'a mentionné que ces séances n'étaient plus souhaitables.

Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ
Jugendamt JA

Bureau de promotion des enfants et des jeunes BPEJ
Fachstelle für Kinder- und Jugendförderung FKJF

Boulevard de Pérolles 24

Case postale 1463

1701 Fribourg

026/305.15.49

enfance-jeunesse@fr.ch

Mars 2019